

**AGENDA 21 : COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE DE PILOTAGE DE LA COMMUNE DE LEGNY  
1 DECEMBRE 2009**

Etaients présents :

- élus : mesdames Jovillard (maire), Airault et Catala, messieurs Gros, Plasse et Vieux
- représentants d'associations : messieurs Duteil et Heurtel (comité des fêtes), Picamal (chasse)
- habitants : mesdames Charrier, Massini et Raton, messieurs Airault, Dhélin et Winnik

Ordre du jour :

- présentation des membres du comité
- fonctionnement et rôle du comité de pilotage
- analyse de la synthèse d'évaluation du village de Légny
- établissement des priorités de travail du comité

1. Présentation des membres présents :

Afin de se connaître un peu en vue du travail qui nous attend, chacun est invité à se présenter et à se situer par rapport à cet Agenda 21.

Tous les participants, très conscients de leur mission, ont montré, soit à travers leur vie professionnelle, soit à travers leur vie personnelle l'intérêt qu'il portait au développement durable et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 pour notre commune.

2. Fonctionnement et rôle du comité de pilotage :

Sylvain Gros, anime la réunion et rappelle quelques définitions.

**L'Agenda 21** est un programme adopté par les gouvernements au niveau des Nations unies en 1992 (Sommet de la Terre à Rio)  
C'est un programme d'actions concrètes pour le 21<sup>ème</sup> siècle, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.

L'association « **Notre Village-Terre d'Avenir** » a élaboré un label pour promouvoir et maintenir une qualité de vie dans les communes de moins de 3500 habitants qui souhaitent s'engager sur la voie du développement durable par la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux.

Le développement durable est une conception de l'intérêt public qui concilie l'environnement écologique, économique et social à travers les finalités suivantes :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources
- Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires, entre générations
- Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le conseil municipal de Légny a décidé l'adhésion de la commune à cette association afin d'être soutenu, dans cette démarche, par l'expérience d'un réseau de communes de même taille.

### 3. Analyse de la synthèse d'évaluation du village de Légnv

La lecture de ces points forts et de ces points faibles répertoriés par l'audit (dont les conclusions ont été distribuées à tous les foyers de la commune avec le dernier bulletin municipal) a fait naître au sein des membres du comité de pilotage plusieurs débats et suggestions (gestion des déplacements à pied, à vélo ou en voiture, gestion des déchets, économies des ressources...)

Les différents hameaux de la commune ainsi que les différentes classes d'âge de la population étant représentés autour de la table, chacun a pu mesurer la diversité des problèmes qui se posaient ici à Légnv.

Tout cela nous a permis ainsi de sérier les urgences, et de définir d'un commun accord les priorités pour notre commune.

### 4. Etablissement des priorités de travail du comité :

Au cours des prochaines réunions, les finalités suivantes seront abordées afin de proposer des solutions, au niveau local.

Priorité n° 1 :

« Prise en compte des habitants dans les projets communaux »  
(point faible de la finalité 4)

Priorité n° 2 :

« Publication du travail et des initiatives concrètes du comité de pilotage »

Priorité n°3 :

« Protection des ressources (eau) et maîtrise de la gestion énergétique »  
(points faibles des finalités 1 et 2 )

Priorité n°4 :

« Harmonisation des modes de déplacement : à pied, à vélo ou en voiture »  
(autre point faible de la finalité 1)

Priorité n° 5 :

« Accessibilité aux handicapés »  
(point faible des finalités 3 et 4 )

Priorité n°6 :

« Amélioration de la gestion des déchets »  
(point faible de la finalité 2 )

Priorité n°7 :

« Mise en valeur du petit patrimoine »  
(point faible de la finalité 4 )

PROCHAINE REUNION **MARDI 26 JANVIER 2010** à 20H30 (la salle des fêtes n'est pas disponible le 19 janvier comme prévu initialement)

Ordre du jour :-Comment prendre en compte les habitants de Légnv dans les projets communaux ?

-Publication du travail et des initiatives concrètes du comité.